

Expertise
Comptable



Audit
& Conseil

**ASSO IFPEB
7 RUE BLANCHE**

75009 PARIS

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

Comptes approuvés
le 05/07/2021

Vianney FULHARDT

Trésorier

SAS MEDOC EXPERTISE
209 avenue du Général De Gaulle • 33290 BLANQUEFORT

Tél : 05 56 95 34 68 • Fax : 05 56 05 49 61
blanquefort@gcl.tm.fr
www.gclnet.fr

Comptes approuvés
le 5 juillet 2021

SAS au capital de 15 000€
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la région
Aquitaine
RCS : BORDEAUX 49310479800027

VF

Sommaire

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

<i>Rapport Sans Observation 1 Signataire</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Compte de résultat</i>	<i>4</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>5</i>
<i>Règles et méthodes comptables - COVID</i>	<i>6</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>8</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>10</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>11</i>
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	<i>14</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>17</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>18</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>19</i>
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	<i>20</i>
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	<i>21</i>
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	<i>22</i>
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	<i>23</i>
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	<i>24</i>
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	<i>25</i>
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	<i>26</i>
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	<i>27</i>
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	<i>28</i>
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	<i>29</i>
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	<i>30</i>
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	<i>31</i>
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	<i>32</i>
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	<i>33</i>
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	<i>34</i>
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	<i>35</i>
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	<i>36</i>
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	<i>37</i>
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	<i>38</i>
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	<i>39</i>

le 16

Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément à notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise ASSO IFPEB, pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

-	Total du bilan :	3 134 693 euros
-	Chiffre d'affaires :	2 658 617 euros
-	Résultat net comptable :	6 282 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BLANQUEFORT, le 19/05/2021

Murielle SEGONZAC
Expert-Comptable

U
VF

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 975	145	1 830	1 830
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	26 867	702	26 166	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	19 548	10 179	9 369	5 308
	Immobilisations en cours				23 839
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	17 000		17 000	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	22 407		22 407	22 407
TOTAL (II)		87 798	11 026	76 772	53 384
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				184 294
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	78 092		78 092	20 772
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	685 270		685 270	2 092 523
	Autres créances	297 139		297 139	194 708
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 966 964		1 966 964	1 873 722
	Charges constatées d'avance	30 457		30 457	204 767
	TOTAL (III)	3 057 921		3 057 921	4 570 785
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 145 719	11 026	3 134 693	4 624 169
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				22 407	22 407
(3) dont créances à plus d'un an					

U VF

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	100 123	58 907
	Résultat de l'exercice	6 282	41 217
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	106 406	100 123
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	592	1 740
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 450 307	930 503
	Dettes fiscales et sociales	259 804	484 797
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	41 005	6 240
	Produits constatés d'avance (1)	1 276 580	3 100 766
	Total des dettes	3 028 288	4 524 046
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 134 693	4 624 169
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		6 282,17	41 216,74
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 027 696	4 522 306
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

le vf

Compte de Résultat

		31/12/2020		31/12/2019	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 658 617	100,00	1 403 286	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	2 658 617	100,00	1 403 286	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation	112 041	4,21	106 247	7,57
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	8 500	0,32		
	Autres produits	242 307	9,11	206 064	14,68
	Total des produits d'exploitation	3 021 464	113,65	1 715 596	122,26
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements	201 986	7,60	250 110	17,82
	Variation de stock	184 294	6,93	(184 294)	-13,13
	Autres achats et charges externes	1 821 963	68,53	1 037 236	73,91
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 245	0,50	8 150	0,58
	Salaires et traitements	548 461	20,63	384 911	27,43
	Charges sociales du personnel	233 478	8,78	157 094	11,19
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 609	0,17	10 531	0,75
	Autres charges	11	0,00	451	0,03
	Total des charges d'exploitation	3 008 046	113,14	1 664 188	118,59
	RESULTAT D'EXPLOITATION	13 418	0,50	51 408	3,66
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 309	0,20	181	0,01
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
CHARGES FINANCIÈRES	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	5 309	0,20	181	0,01
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différences négatives de change				
CHARGES FINANCIÈRES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières				
	RESULTAT FINANCIER	5 309	0,20	181	0,01
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	18 727	0,70	51 590	3,68
	Total des produits exceptionnels				
	Total des charges exceptionnelles			883	0,06
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES	RESULTAT EXCEPTIONNEL			(883)	-0,06
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES					

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 658 617	100,00	1 403 286	100,00	1 255 331	89,46
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	2 658 617	100,00	1 403 286	100,00	1 255 331	89,46
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 658 617	100,00	1 403 286	100,00	1 255 331	89,46
- Achats stockés approvisionnement	201 986	7,60	250 110	17,82	(48 125)	-12,24
- Variation des stocks et approvisionnement	184 294	6,93	(184 294)	-13,13	368 587	-200,00
- Achats de sous-traitance directe	1 544 310	58,09	845 745	60,27	698 565	82,60
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	728 028	27,38	491 725	35,04	236 303	-48,06
MARGES (Commerciale + Production)	728 028	27,38	491 725	35,04	236 303	-48,06
- Achats non stockés (c)	15 231	0,57	6 658	0,47	8 573	128,78
- Autres charges externes (c)	262 422	9,87	184 833	13,17	77 588	41,98
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	2 208 242	83,06	1 103 052	78,60	1 105 189	100,12
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	450 375	16,94	300 234	21,40	150 141	30,01
+ Subventions d'exploitation	112 041	4,21	106 247	7,57	5 794	5,45
- Impôts, taxes sur rémunérations	8 289	0,31	7 722	0,55	567	7,35
- Autres impôts et taxes	4 956	0,19	428	0,03	4 528	N.S.
- Salaires et traitements	548 461	20,63	384 911	27,43	163 550	42,49
- Charges sociales	233 478	8,78	157 094	11,19	76 384	48,62
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(232 768)	-8,76	(143 673)	-10,24	(89 095)	-62,01
+ Reprises sur amortissements et provisions	8 500	0,32			8 500	
+ Autres produits d'exploitation	242 307	9,11	206 064	14,68	36 243	17,59
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	4 609	0,17	10 531	0,75	(5 921)	-36,23
- Autres charges de gestion courante	11		451	0,03	(440)	-97,58
RÉSULTAT EXPLOITATION	13 418	0,50	51 408	3,66	(37 990)	-73,90
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	5 309	0,20	181	0,01	5 128	N.S.
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	18 727	0,70	51 590	3,68	(32 863)	-63,70
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			883	0,05	(883)	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(883)	-0,06	883	100,00
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	12 445	0,47	9 490	0,68	2 955	31,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 282	0,24	41 217	2,94	(34 935)	-84,76

QVF

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 134 693 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 026 773 euros** et un total **charges de 3 020 491 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 6 282 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- **Immobilisations décomposables** : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Al VF

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Évènement postérieur à l'exercice

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31/12/2020. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31/12/2020 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité..

VF

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		76 771,95	2,45	53 384,16	1,15	23 387,79	43,81
Concessions brevets et droits similaires		1 830,00	0,06	1 830,00	0,04		
LOGICIELS		145,00		145,00			
MARQUES, CONCESSIONS, BREVETS		1 830,00	0,06	1 830,00	0,04		
AMORT. CONCESSIONS BREVETS MAR		(145,00)		(145,00)			
Constructions		26 165,87	0,83			26 165,87	
INSTAL.AGENCEM.AMENAG.CONSTRUC		26 867,41	0,86			26 867,41	
AMORT.INSTAL.AGENCEM.AMENAG.CONSTRUC		(701,54)	-0,02			(701,54)	
Autres immobilisations corporelles		9 369,08	0,30	5 307,76	0,11	4 061,32	76,52
MATERIEL INFORMATIQUE		19 548,24	0,62	11 579,14	0,25	7 969,10	68,82
AMORT. MAT. MO. BUREAU MAT. IN		(10 179,16)	-0,32	(6 271,38)	-0,14	(3 907,78)	-62,31
Immobilisations corporelles en cours				23 839,40	0,52	(23 839,40)	-100,00
IMMOS EN COURS				23 839,40	0,52	(23 839,40)	-100,00
Autres participations		17 000,00	0,54			17 000,00	
PARTS SOCIALES		17 000,00	0,54			17 000,00	
Autres immobilisations financières		22 407,00	0,71	22 407,00	0,48		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		22 407,00	0,71	22 407,00	0,48		
TOTAL III - Actif Circulant NET		3 057 921,17	97,55	4 570 784,75	98,85	(1 512 863,58)	-33,10
Matières premières, approvisionnements				184 293,58	3,99	(184 293,58)	-100,00
STOCK CONSOMMABLES				184 293,58	3,99	(184 293,58)	-100,00
Avances & acomptes versés sur commandes		78 092,39	2,49	20 772,17	0,45	57 320,22	275,95
FOURNISSEURS AVANCES VERSEES		78 092,39	2,49	20 772,17	0,45	57 320,22	275,95
Créances clients et comptes rattachés		685 269,92	21,86	2 092 522,91	45,25	(1 407 252,99)	-67,25
Collectif clients débiteurs		603 120,66	19,24	2 020 038,86	43,68	(1 416 918,20)	-70,14
CLIENTS DOUTEUX				10 200,00	0,22	(10 200,00)	-100,00
FACT A ETABLIR		82 149,26	2,62	70 784,05	1,53	11 365,21	16,06
PROV DEPREC FINANCIER CLIENTS				(8 500,00)	-0,18	8 500,00	100,00
Autres créances		297 138,67	9,48	194 707,51	4,21	102 431,16	52,61
AVOIR A RECEVOIR				272,00	0,01	(272,00)	-100,00
SALAIRES ACOMPTES		56,92				56,92	
MUTUELLE				1 904,78	0,04	(1 904,78)	-100,00
ORGANISMES SOCIAUX PROD A RECEV		9 030,00	0,29	6 251,04	0,14	2 778,96	44,46
ADEME N° 1631C0156				27 221,46	0,59	(27 221,46)	-100,00
ADEME N° 1777C0008 BUR.DEMAIN				3 000,00	0,06	(3 000,00)	-100,00
ADEME N° 1904C0002		34 514,90	1,10			34 514,90	
TVA DEDUCTIBLE S/ IMMOBILISATI				2 288,76	0,03	(2 288,76)	-100,00
TVA DEDUCTIBLE SUR BIENS ET SE		175 435,09	5,60	129 606,30	2,80	45 828,79	35,36
CREDIT TVA A REPORTER		7 586,00	0,24			7 586,00	
TVA S/FACTURES NON PARVENUES		59 938,30	1,91	10 643,32	0,23	49 294,98	453,15
TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER		2 243,37	0,07	11 274,47	0,24	(9 031,10)	-80,10
TVA / AVOIR A ETABLIR		6 834,09	0,22	1 040,00	0,02	5 794,09	557,12
AVANCE C BOREL		500,00	0,02	500,00	0,01		
AVANCE S.GHALEM-TANI		200,00	0,01	200,00			
AVANCE PASCAL JEAN		500,00	0,02	500,00	0,01		
AVANCE JB PAQUIEN				5,38		(5,38)	-100,00
AVANCE C RODRIGUEZ		300,00	0,01			300,00	

le VF

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2020 12		01/01/2019 12		Variations	%
	31/12/2020	mois	31/12/2019	mois		
Disponibilités	1 966 963,69	62,75	1 873 721,88	40,52	93 241,81	4,98
BPSO BORDEAUX TOURNY	35 295,72	1,13	1 873 711,38	40,52	(1 838 415,66)	-98,12
BPSO COMPTE S/LIVRET	76 954,22	2,43	10,50		76 943,72	N S
BPSO COMPTE EPARGNE	1 854 713,75	59,17			1 854 713,75	
Charges constatées d'avance	30 456,50	0,97	204 766,70	4,43	(174 310,20)	-85,13
CHARGES CONSTAT	30 456,50	0,97	204 766,70	4,43	(174 310,20)	-85,13
TOTAL DU BILAN ACTIF	3 134 693,12	100,00	4 624 168,91	100,00	(1 489 475,79)	-32,21

Uvf

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		106 406	3,39	100 123	2,17	6 282	6,27
Report à nouveau		100 123	3,19	58 907	1,37	41 217	69,97
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR		100 123	3,19	58 907	1,37	41 217	69,97
Résultat de l'exercice		6 282	0,20	41 217	0,89	(34 935)	-84,76
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		3 028 288	96,61	4 524 046	97,83	(1 495 758)	-33,06
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		592	0,02	1 740	0,04	(1 148)	-65,99
ACOMPTES CLIENTS		592	0,02	1 740	0,04	(1 148)	-65,99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 450 307	46,27	930 503	20,12	519 805	55,86
Collectif fournisseurs créditeurs		1 084 626	34,60	866 504	18,74	218 122	25,17
FRS NON PARVENUS		365 682	11,67	63 999	1,38	301 683	471,39
Dettes fiscales et sociales		259 804	8,29	484 797	10,48	(224 993)	-46,41
DETTE PROVISIONNEES P/ CONGES		26 573	0,85	18 153	0,39	8 420	46,38
PRIMES A PAYER		41 153	1,31	32 406	0,70	8 747	26,99
URSSAF		16 430	0,52	14 434	0,31	1 996	13,83
RETRAITE MALAKOFF		5 813	0,19	4 516	0,10	1 296	28,70
PREVOYANCE		280	0,01	1 574	0,03	(1 293)	-462,18
MUTUELLE		1 850	0,06	1 850	0,04	0	0,00
TICKETS RESTAURANT		1 492	0,05	1 283	0,03	209	16,29
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYE		11 435	0,36	6 436	0,14	4 999	77,67
ORG SOCIAUX CH A PAYER		7 918	0,25	2 297	0,05	5 621	244,71
CH.A PAYER SUR PRIMES		32 742	1,04	26 509	0,57	6 233	23,51
P.A.S IR		206	0,01	2 380	0,05	(2 175)	-91,36
ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES		2 955	0,09	1 682	0,04	1 273	75,68
TVA A DECAISSER				27 707	0,60	(27 707)	-100,00
TVA COLLECTEE 20 %		99 359	3,17	336 554	7,28	(237 195)	-70,48
TVA COLLECTEE A REGULARISER		3 179	0,10	8 458	0,18	(5 279)	-62,41
TVA/FACTURES A ETABLIR		8 418	0,27			8 418	100,00
CAP S/ AUTRES IMPOTS ET TAXES				407	0,01	(407)	-100,00
Autres dettes		41 005	1,31	6 240	0,13	34 765	557,12
AVOIR A ETABLIR		41 005	1,31	6 240	0,13	34 765	557,12
Produits constatés d'avance		1 276 580	40,72	3 100 766	67,06	(1 824 186)	-58,83
PCA COTISATIONS				3 500	0,08	(3 500)	-100,00
PCA CUBE		76 370	2,44	774	0,02	75 596	N.S
PCA HUB		9 972	0,32	30 652	0,66	(20 680)	-67,47
PCA CUBE.S CEE		1 190 238	37,97	3 065 840	66,30	(1 875 602)	-61,18
TOTAL DU BILAN PASSIF		3 134 693	100,00	4 624 169	100,00	(1 489 476)	-32,21

le 15

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		3 021 463,88	113,65	1 715 596,35	122,26	1 305 867,53	76,12
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		2 658 616,52	100,00	1 403 286,00	100,00	1 255 330,52	89,46
Production vendue Services FRANCE		2 658 616,52	100,00	1 403 286,00	100,00	1 255 330,52	89,46
PARTICIP. MANIFEST CUBE 18-19 S4				115 060,00	8,20	(115 060,00)	-100,00
PARTICIP. MANIFEST CUBE EXO 18-19				750,00	0,05	(750,00)	-100,00
PARTICIP. MANIFEST CUBE 20-21 S5 P311		72 227,97	2,72	16 225,64	1,16	56 002,33	315,13
PARTICIP. MANIFEST CUBE EXO 20-21 S5		850,00	0,03	2 550,00	0,18	(1 700,00)	-66,67
PARTICIP. MANIFEST CUBE S 18-19				53 068,00	3,78	(53 068,00)	-100,00
PARTICIP. MANIFEST CUBE S EXO 18-19				(300,00)	-0,02	300,00	100,00
PARTICIP. MANIFEST CUBE S CEE P4		2 312 415,00	86,98	1 099 037,97	78,32	1 213 377,03	110,40
PARTICIP. MANIFEST CUBE S 20-21 EXO P4		25 000,00	0,94			25 000,00	
PREST ASSIST ANIM CONSEILS		37 856,58	1,42	57 074,77	4,07	(19 218,19)	-33,67
HUB BAS CARBONE TVA 19-20 P12		138 786,00	5,22	33 348,07	2,38	105 437,93	316,17
HUB VIDEO TVA 19-20 P161		12 277,00	0,46			12 277,00	
PRODUITS ANNEXES CUBE TVA 20-21 P311		2 000,00	0,08	12 332,80	0,88	(10 332,80)	-83,78
REMB OPCA avec TVA				1 795,00	0,13	(1 795,00)	-100,00
REFACT FRAIS DEPL EXO TVA				102,50	0,01	(102,50)	-100,00
REFACT CHARGES CONSTRUCTION 21 TVA P2		32 047,10	1,21	5 514,00	0,39	26 533,10	481,20
REFACT CHARGES CONSTRUCTION 21 EXO				6 727,25	0,48	(6 727,25)	-100,00
REFACT CHARGES A4MT TVA		25 156,87	0,95			25 156,87	
Montant net du chiffre d'affaires		2 658 616,52	100,00	1 403 286,00	100,00	1 255 330,52	89,46
Subventions d'exploitation		112 040,74	4,21	106 246,82	7,57	5 793,92	5,45
SUBVENTIONS ADEME TVA				42 132,08	3,00	(42 132,08)	-100,00
SUBVENTION CUBE S5 EXO P311		50 000,00	1,88			50 000,00	
SUBVENTIONS ADEME ET DIVERS EXO				29 871,46	2,13	(29 871,46)	-100,00
SUBVENTION ADEME 1710C0002 P15		23 235,75	0,87	5 656,12	0,40	17 579,63	310,81
SUBVENTION BUREAU DEMAIN		(3 225,91)	-0,12	21 087,16	1,50	(24 313,07)	-115,30
SUBVENTION FBE				7 500,00	0,53	(7 500,00)	-100,00
SUBVENTION PROJET WORTH II P17		7 516,00	0,28			7 516,00	
SUBVENTION ADEME 1904C0002 FLEXENER P13		34 514,90	1,30			34 514,90	
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges		8 500,00	0,32			8 500,00	
REP /PROVISIONS SUR CREANCES		8 500,00	0,32			8 500,00	
Autres produits d'exploitation		242 306,62	9,11	206 063,53	14,68	36 243,09	17,59
COTISATIONS FG		242 083,32	9,11	205 875,00	14,67	36 208,32	17,59
PDTs DIV. DE GESTION COURANTE		223,30	0,01	188,53	0,01	34,77	18,44
Total des charges d'exploitation		3 008 045,80	113,14	1 664 187,86	118,59	1 343 857,94	80,75
Achats de matières premières et autres appro.		201 985,50	7,60	250 110,16	17,82	(48 124,66)	-19,24
FOURNITURES CONSO		201 985,50	7,60	250 110,16	17,82	(48 124,66)	-19,24
Variation de stocks approvisionnements		184 293,58	6,93	(184 293,58)	-13,13	368 587,16	200,00
VRST CONSOMMABLES		184 293,58	6,93	(184 293,58)	-13,13	368 587,16	200,00
Autres achats et charges externes		1 821 962,67	68,53	1 037 235,84	73,91	784 726,83	75,66
PRESTATIONS SERVICE CUBE		17 493,23	0,66	70 172,46	5,00	(52 679,23)	-75,07
PRESTATIONS SERVICE CUBES S		1 281 730,15	48,21	752 572,32	53,63	529 157,83	70,31
PRESTATIONS DIVERSES		114 547,75	4,31	23 000,00	1,64	91 547,75	398,03

6118

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2020	12	01/01/2019	12	Variations	%
	31/12/2020	mois	31/12/2019	mois		
PRESTATIONS A4MT MISE A DISPO PERSONNEL	107 366,31	4.04			107 366,31	
PRESTATIONS AUTRE CUBE	23 172,50	11.87			23 172,50	
ELECTRICITE	1 183,83	0.94	32,03		1 151,80	N.S.
GAZ	973,01	0.04			973,01	
FTURES ET PETIT MATERIEL	11 699,38	0.44	5 322,96	0.38	6 376,42	119,79
FOURNITURES DE BUREAU	1 374,67	0.05	1 302,59	0.09	72,08	5,53
PRESTATIONS SERVICE	18 658,00	0.70	25 765,68	1.84	(7 107,68)	-37,59
PRESTATIONS REFACTOUREES A A4MT	2 475,00	0.09			2 475,00	
LOCATION PHOTOCOPIEUR	756,00	0.03			756,00	
LOCATIONS PARIS	85 099,31	3.20	29 770,03	2.12	55 329,28	185,86
LOCATION ST MEDARS EN JALLES	1 808,30	0.07	2 026,98	2.14	(218,68)	-10,79
LOCATION DE SALLES			930,00	0.07	(930,00)	-100,00
LOCATIONS LOGICIELS	38 246,07	1.44			38 246,07	
CHARGES LOCATIVES	8 309,96	0.31	417,39	0.03	7 892,57	N.S.
ENTRETIEN REPARATION	4 005,00	0.15	591,05	0.04	3 413,95	577,61
MAINTENANCE	923,63	0.03	879,22	0.06	44,41	5,05
PRIMES D'ASSURANCE	1 704,35	0.06	1 045,69	0.07	658,66	62,99
ABONNEMENTS ET PERIODIQUES	1 032,99	0.04	866,57	0.06	166,42	19,20
ACHATS D'OUVRAGES	85,36		188,03	0.01	(102,67)	-54,60
HONORAIRES	10 135,20	0.38	25 500,00	1.82	(15 364,80)	-60,25
HONORAIRES COMPTABILITE	11 600,00	0.44	10 900,00	0.78	700,00	6,42
HONORAIRES SOCIAL	6 677,00	0.25	3 450,00	0.25	3 227,00	93,54
AUTRES HONORAIRES	6 200,00	0.23			6 200,00	
AUTRES REMUN.INTERMEDIAIRE			6 000,00	0.43	(6 000,00)	-100,00
PUBLICITE	6 319,90	0.24	8 589,87	0.61	(2 269,97)	-26,43
PUBLICITE CUBE	7 006,80	0.26	8 399,60	0.60	(1 392,80)	-16,58
PUBLICITE CUBE.S	11 516,46	0.43			11 516,46	
PUBLICITE HUB	2 030,00	0.08			2 030,00	
PUBLICITE WORKSPACE	1 080,00	0.04			1 080,00	
FOIRES ET EXPOSITIONS			1 475,00	0.11	(1 475,00)	-100,00
CADEAUX POURBOIRES ET DON	106,21		54,96		51,25	93,25
CADEAUX CUBE	595,00	0.02	7 553,00	0.34	(6 958,00)	-92,12
TRANSPORTS SUR ACHATS	326,00	0.01	288,00	0.02	38,00	13,19
DEPL MISSIONS.FRANCE	11 464,23	0.43	29 064,92	3.07	(17 600,69)	-60,56
FRAIS RECEPTIONS	2 518,28	0.09	4 495,15	0.32	(1 976,87)	-43,98
AFFRANCHISSEMENTS TIMBRES	1 590,83	0.06	977,26	0.07	613,57	62,78
TELEPHONE/TELECOPIE / INTERNET	5 190,43	0.20	3 811,40	0.27	1 379,03	36,15
ABNNT TOOLIP	3 338,10	0.13	298,67	0.02	3 039,43	N.S.
FORFAIT PARTICIP MOBILE+PC			320,00	0.02	(320,00)	-100,00
AUT.FRAIS & COMMIS BANQUE	1 085,18	0.04	805,01	0.06	280,17	34,80
COTISATIONS	10 500,00	0.39	10 000,00	0.71	500,00	5,00
COTISATIONS DIVERSES	38,25		370,00	0.03	(331,75)	-89,66
Impôts, taxes et versements assimilés	13 245,06	0,50	8 149,60	0,58	5 095,46	62,52
TAXE APPRENTISSAGE	3 606,54	0.14	499,29	0.04	3 107,25	622,33
FORMATION CONTINUE	4 311,45	0.16	1 575,31	0.11	2 736,14	173,69
ACTIONS DE FORMATION	371,07	0.01	5 647,00	0.40	(5 275,93)	-93,43
TAXE PROFESSIONNELLE	738,00	0.03	428,00	0.03	310,00	72,43
AUTRES IMPOTS	4 218,00	0.16			4 218,00	
Salaires et traitements	548 461,07	20,63	384 910,63	27,43	163 550,44	42,49
SALAIRES BRUTS BORDEAUX	60 296,16	2.27	44 265,87	3.15	16 030,29	36,21
SALAIRES BRUTS PARIS	466 318,16	17,54	297 067,75	21,17	169 250,41	56,97
IJ SS	(10 299,07)	-0.39	(6 251,04)	-0.45	(4 048,03)	-64,76
CONGES PAYES	8 419,97	0.32	5 199,93	0.37	3 220,04	61,92
PRIMES ET GRATIFICATIONS	12 030,85	0.45	3 500,00	0.25	8 530,85	243,74
INDEMNITE DE TRANSPORT	1 128,00	0.04			1 128,00	
PRIMES	10 567,00	0.40	41 128,12	2,93	(30 561,12)	-74,31
Charges sociales du personnel	233 477,69	8,78	157 093,66	11,19	76 384,03	48,62
U.R.S.S.A.F.	148 060,91	5,57	99 403,52	7,08	48 657,39	48,95
MUTUELLE	8 350,09	0,31	6 607,10	0,47	1 742,99	26,38

VF

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2020 12		01/01/2019 12		Variations	%
	31/12/2020	mois	31/12/2019	mois		
PREVOYANCE	5 383,26	0,20	3 952,41	0,28	1 430,85	36,20
RETRAITE	51 112,67	1,92	30 374,19	2,16	20 738,48	68,28
CH. SOCIAL S/CONGES PAYES	4 999,01	0,19	765,44	0,05	4 233,57	553,09
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	4 413,00	0,17	7 373,00	0,33	(2 960,00)	-40,15
TICKETS RESTAURANT	9 979,75	0,38	7 875,50	0,36	2 104,25	26,72
MEDECINE DU TRAVAIL	1 179,00	0,04	742,50	0,05	436,50	58,79
Dotation aux amortissements sur immobilisations	4 609,32	0,17	2 030,66	0,14	2 578,66	126,99
DOTAT.AMORTIS IMMOBILISAT.	4 609,32	0,17	2 030,66	0,14	2 578,66	126,99
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 500,00	0,61	(8 500,00)	-100,00
DOT PROV DEPRECIATION DES CREA			8 500,00	0,61	(8 500,00)	-100,00
Autres charges de gestion courante	10,91		450,89	0,03	(439,98)	-97,58
OP DIVERSES GESTION COURANTE	10,91		450,89	0,03	(439,98)	-97,58
Résultat d'exploitation	13 418,08	0,50	51 408,49	3,66	(37 990,41)	-73,90
Total des produits financiers	5 309,09	0,20	181,41	0,01	5 127,68	N/S
Autres intérêts et produits assimilés	5 309,09	0,20	181,41	0,01	5 127,68	N/S
REVENU DE CREANCES DIVERSES			40,22		(40,22)	-100,00
ESCOMPTES OBTENUS	141,12	0,01	141,12	0,01		
INT.DES CAT ET C/C	5 167,97	0,19	0,07		5 167,90	N/S
Total des charges financières						
Résultat financier	5 309,09	0,20	181,41	0,01	5 127,68	N/S
Résultat courant avant impôts	18 727,17	0,70	51 589,90	3,68	(32 862,73)	-63,70
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles			883,16	0,06	(883,16)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			883,16	0,06	(883,16)	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES NON DED			883,16	0,06	(883,16)	-100,00
Résultat exceptionnel			(883,16)	-0,06	883,16	100,00
Impôts sur les bénéfices	12 445,00	0,47	9 490,00	0,68	2 955,00	31,14
IMPOT SUR LES BENEFICES	12 445,00	0,47	9 490,00	0,68	2 955,00	31,14
Résultat de l'exercice	6 282,17	0,24	41 216,74	2,94	(34 934,57)	-84,76

6 VF

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires		2 658 616,52	100,00	1 403 286,00	100,00	1 255 330,52	89,46
Marge commerciale							
Production vendue Services		2 658 616,52	100,00	1 403 286,00	100,00	1 255 330,52	89,46
PARTICIP.MANIFEST.CUBE 18-19 S4				115 060,00	8,20	(115 060,00)	-100,00
PARTICIP.MANIFEST.CUBE EXO 18-19				750,00	0,05	(750,00)	-100,00
PARTICIP.MANIFEST.CUBE 20-21 S5 P311		72 227,97	2,72	16 225,64	1,16	56 002,33	345,15
PARTICIP.MANIFEST.CUBE EXO 20-21 S5		850,00	0,03	2 550,00	0,18	(1 700,00)	-66,67
PARTICIP.MANIFEST.CUBE.S 18-19				53 068,00	3,78	(53 068,00)	-100,00
PARTICIP.MANIFEST.CUBE.S EXO 18-19				(300,00)	-0,02	300,00	100,00
PARTICIP.MANIFEST.CUBE.S CEE P4		2 312 415,00	86,98	1 099 037,97	78,32	1 213 377,03	110,40
PARTICIP.MANIFEST.CUBE.S 20-21 EXO P4		25 000,00	0,94			25 000,00	
PREST.ASSIST.ANIM.CONSEILS		37 856,58	1,42	57 074,77	4,07	(19 218,19)	-33,67
HUB BAS CARBONE TVA 19-20 P12		138 786,00	5,22	33 348,07	2,38	105 437,93	316,17
HUB VIBEO TVA 19-20 P161		12 277,00	0,46			12 277,00	
PRODUITS ANNEXES CUBE TVA 20-21 P311		2 000,00	0,08	12 332,80	0,88	(10 332,80)	-81,78
REMB OPCA avec TVA				1 795,00	0,13	(1 795,00)	-100,00
REFACT FRAIS DEPL EXO TVA				102,50	0,01	(102,50)	-100,00
REFACT CHARGES CONSTRUCTION 21 TVA P2		32 047,10	1,21	5 514,00	0,39	26 533,10	481,20
REFACT CHARGES CONSTRUCTION 21 EXO				6 727,25	0,48	(6 727,25)	-100,00
REFACT CHARGES A4MT TVA		25 156,87	0,95			25 156,87	
Production de l'exercice		2 658 616,52	100,00	1 403 286,00	100,00	1 255 330,52	89,46
Achats stockés approvisionnement		201 985,50	7,60	250 110,16	17,82	(48 124,66)	-19,24
FOURNITURES CONSO		201 985,50	7,60	250 110,16	17,82	(48 124,66)	-19,24
Variation de stocks approvisionnements		184 293,58	6,93	(184 293,58)	-13,13	368 587,16	200,00
Variation de stocks approvisionnements		184 293,58	6,93	(184 293,58)	-13,13	368 587,16	200,00
Achats de sous-traitance		1 544 309,94	58,09	845 744,78	60,27	698 565,16	82,60
PRESTATIONS SERVICE CUBE		17 493,23	0,66	70 172,46	5,00	(52 679,23)	-75,07
PRESTATIONS SERVICE CUBES.S		1 281 730,15	48,21	752 572,32	53,63	529 157,83	70,31
PRESTATIONS DIVERSES		114 547,75	4,31	23 000,00	1,64	91 547,75	398,03
PRESTATIONS A4MT MISE A DISPO PERSONNEL		107 366,31	4,04			107 366,31	
PRESTATIONS AUTRE CUBE		23 172,50	0,87			23 172,50	
Marge brute de production		728 027,50	27,38	491 724,64	35,04	236 302,86	48,06
Production de l'exercice + Marge commerciale		2 658 616,52	100,00	1 403 286,00	100,00	1 255 330,52	89,46
Achats non stockés matières et fournitures		15 230,89	0,57	6 657,58	0,47	8 573,31	128,78
ELECTRICITE		1 183,83	0,04	32,03		1 151,80	N/S
GAZ		973,01	0,04			973,01	
FTURES ET PETIT MATERIEL		11 699,38	0,44	5 322,96	0,38	6 376,42	110,79
FOURNITURES DE BUREAU		1 374,67	0,05	1 302,59	0,09	72,08	5,53
Autres charges externes		262 421,84	9,87	184 833,48	13,17	77 588,36	41,98
PRESTATIONS SERVICE		18 658,00	0,70	25 765,68	1,84	(7 107,68)	-27,59
PRESTATIONS REFACTUREES A A4MT		2 475,00	0,09			2 475,00	
LOCATION PHOTOCOPIEUR		756,00	0,03			756,00	
LOCATIONS PARIS		85 099,31	3,20	29 770,03	2,12	55 329,28	185,86
LOCATION ST MEDARS EN JALLES		1 808,30	0,07	2 026,98	0,14	(218,68)	-10,79
LOCATION DE SALLES				930,00	0,07	(930,00)	-100,00
LOCATIONS LOGICIELS		38 246,07	1,44			38 246,07	
CHARGES LOCATIVES		8 309,96	0,31	417,39	0,03	7 892,57	N/S

Q VF

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2020	12	01/01/2019	12	Variations	%
	31/12/2020	mois	31/12/2019	mois		
ENTRETIEN REPARATION	4 005,00	0,15	591,05	0,04	3 413,95	577,61
MAINTENANCE	923,63	0,03	879,22	0,06	44,41	5,05
PRIMES D'ASSURANCE	1 704,35	0,06	1 045,69	0,07	658,66	62,99
ABONNEMENTS ET PERIODIQUES	1 032,99	0,04	866,57	0,06	166,42	19,20
ACHATS D'OUVRAGES	85,36		188,03	0,01	(102,67)	-54,60
HONORAIRES	10 135,20	0,39	25 500,00	1,92	(15 364,80)	-60,25
HONORAIRES COMPTABILITE	11 600,00	0,44	10 900,00	0,78	700,00	6,42
HONORAIRES SOCIAL	6 677,00	0,25	3 450,00	0,25	3 227,00	93,54
AUTRES HONORAIRES	6 200,00	0,23			6 200,00	
AUTRES REMUN INTERMEDIAIRE			6 000,00	0,43	(6 000,00)	-100,00
PUBLICITE	6 319,90	0,24	8 589,87	0,61	(2 269,97)	-26,53
PUBLICITE CUBE	7 006,80	0,26	8 399,60	0,60	(1 392,80)	-16,58
PUBLICITE CUBE S	11 516,46	0,43			11 516,46	
PUBLICITE HUB	2 030,00	0,09			2 030,00	
PUBLICITE WORKSPACE	1 080,00	0,04			1 080,00	
FOIRES ET EXPOSITIONS			1 475,00	0,11	(1 475,00)	-100,00
CADEAUX POURBOIRES ET DONS	106,21		54,96		51,25	93,25
CADEAUX CUBE	595,00	0,02	7 553,00	0,54	(6 958,00)	-92,12
TRANSPORTS SUR ACHATS	326,00	0,01	288,00	0,02	38,00	13,19
DEPL MISSIONS FRANCE	11 464,23	0,43	29 064,92	2,07	(17 600,69)	-60,56
FRAIS RECEPTIONS	2 518,28	0,09	4 495,15	0,32	(1 976,87)	-43,98
AFFRANCHISSEMENTS TIMBRES	1 590,83	0,06	977,26	0,07	613,57	62,78
TELEPHONE/TELECOPIE / INTERNET	5 190,43	0,20	3 811,40	0,27	1 379,03	36,18
ABNNT TOOLIP	3 338,10	0,13	298,67	0,02	3 039,43	N/S
FORFAIT PARTICIP MOBILE+PC			320,00	0,02	(320,00)	-100,00
AUT FRAIS & COMMIS BANQUE	1 085,18	0,04	805,01	0,06	280,17	34,80
COTISATIONS	10 500,00	0,39	10 000,00	0,71	500,00	5,00
COTISATIONS DIVERSES	38,25		370,00	0,03	(331,75)	-89,66
Valeur ajoutée produite	450 374,77	16,94	300 233,58	21,40	150 141,19	50,01
Subventions d'exploitation	112 040,74	4,21	106 246,82	7,57	5 793,92	5,45
SUBVENTIONS ADEME TVA			42 132,08	3,00	(42 132,08)	-100,00
SUBVENTION CUBE S5 EXO P311	50 000,00	1,88			50 000,00	
SUBVENTIONS ADEME ET DIVERS EXO			29 871,46	2,13	(29 871,46)	-100,00
SUBVENTION ADEME 1710C0002 P15	23 235,75	0,87	5 656,12	0,40	17 579,63	310,31
SUBVENTION BUREAU DEMAIN	(3 225,91)	-0,12	21 087,16	1,50	(24 313,07)	-113,30
SUBVENTION FBE			7 500,00	0,53	(7 500,00)	-100,00
SUBVENTION PROJET WORTH II P17	7 516,00	0,28			7 516,00	
SUBVENTION ADEME 1904C0002 FLEXENER P13	34 514,90	1,30			34 514,90	
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	8 289,06	0,31	7 721,60	0,55	567,46	7,35
TAXE APPRENTISSAGE	3 606,54	0,14	499,29	0,04	3 107,25	622,33
FORMATION CONTINUE	4 311,45	0,16	1 575,31	0,11	2 736,14	173,69
ACTIONS DE FORMATION	371,07	0,01	5 647,00	0,40	(5 275,93)	-93,43
Impôts, taxes & versements assimilés autres	4 956,00	0,19	428,00	0,03	4 528,00	N/S
TAXE PROFESSIONNELLE	738,00	0,03	428,00	0,03	310,00	72,43
AUTRES IMPOTS	4 218,00	0,16			4 218,00	
Salaires et traitements	548 461,07	20,63	384 910,63	27,43	163 550,44	42,49
SALAIRES BRUTS BORDEAUX	60 296,16	2,27	44 265,87	3,15	16 030,29	36,21
SALAIRES BRUTS PARIS	466 318,16	17,54	297 067,75	21,17	169 250,41	56,97
IJ SS	(10 299,07)	-0,39	(6 251,04)	-0,45	(4 048,03)	-64,76
CONGES PAYES	8 419,97	0,32	5 199,93	0,37	3 220,04	61,92
PRIMES ET GRATIFICATIONS	12 030,85	0,45	3 500,00	0,25	8 530,85	243,74
INDEMNITE DE TRANSPORT	1 128,00	0,04			1 128,00	
PRIMES	10 567,00	0,40	41 128,12	2,93	(30 561,12)	-74,31
Charges sociales	233 477,69	8,78	157 093,66	11,19	76 384,03	48,62

Urf

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2020	12	01/01/2019	12	Variations	%
	31/12/2020	mois	31/12/2019	mois		
U.R.S.S.A.F.	148 060,91	5,57	99 403,52	7,08	48 657,39	-48,95
MUTUELLE	8 350,09	0,31	6 607,10	0,17	1 742,99	26,38
PREVOYANCE	5 383,26	0,20	3 952,41	0,28	1 430,85	36,20
RETRAITE	51 112,67	1,92	30 374,19	2,16	20 738,48	68,38
CH. SOCIAL S/CONGES PAYES	4 999,01	0,19	765,44	0,05	4 233,57	553,09
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	4 413,00	0,17	7 373,00	0,53	(2 960,00)	-40,15
TICKETS RESTAURANT	9 979,75	0,38	7 875,50	0,56	2 104,25	26,72
MEDECINE DU TRAVAIL	1 179,00	0,04	742,50	0,05	436,50	58,79
Excédent brut d'exploitation	(232 768,31)	-8,76	(143 673,49)	-10,24	(89 094,82)	-62,01
Reprises sur amortissements & provisions	8 500,00	0,32			8 500,00	
REP./PROVISIONS SUR CREANCES	8 500,00	0,32			8 500,00	
Autres produits d'exploitation	242 306,62	9,11	206 063,53	14,68	36 243,09	17,59
COTISATIONS FG	242 083,32	9,11	205 875,00	14,67	36 208,32	17,59
P.D.TS DIV.DE GESTION COURANTE	223,30	0,01	188,53	0,01	34,77	18,44
Dotations aux amortissements et provisions	4 609,32	0,17	10 530,66	0,75	(5 921,34)	-56,23
DOTAT.AMORTIS IMMOBILISAT	4 609,32	0,17	2 030,66	0,14	2 578,66	136,99
DOT.PROV.DEPRECIATION DES CREA			8 500,00	0,61	(8 500,00)	-100,00
Autres charges de gestion courante	10,91		450,89	0,03	(439,98)	-97,58
OP DIVERSES GESTION COURANTE	10,91		450,89	0,03	(439,98)	-97,58
Résultat d'exploitation	13 418,08	0,50	51 408,49	3,66	(37 990,41)	-73,90
Produits financiers	5 309,09	0,20	181,41	0,01	5 127,68	N/S
REVENU DE CREANCES DIVERSES			40,22		(40,22)	-100,00
ESCOMPTE OBTENUS	141,12	0,01	141,12	0,01		
INT.DES CAT ET C/C	5 167,97	0,19	0,07		5 167,90	N/S
Résultat courant avant impôts	18 727,17	0,70	51 589,90	3,68	(32 862,73)	-63,70
Charges exceptionnelles			883,16	0,06	(883,16)	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES NON DED			883,16	0,06	(883,16)	-100,00
Résultat exceptionnel			(883,16)	-0,06	883,16	100,00
Impôts sur les bénéfices	12 445,00	0,47	9 490,00	0,68	2 955,00	31,14
IMPOT SUR LES BENEFICES	12 445,00	0,47	9 490,00	0,68	2 955,00	31,14
Résultat de l'exercice	6 282,17	0,24	41 216,74	2,94	(34 934,57)	-84,76

VF



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-C B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE PARIS 16E AUTEUIL
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire : ASSO IFPEB
7 RUE BLANCHE
75009 PARIS
651 327239 50362469400066
Insp. IFU N° dossier N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) : ASSOCIATIONS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 31 % 24 024 Bénéfice imposable au taux de 28 % 38 120 (report de la ligne X0 du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
- Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐
- Sociétés d'investissement immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐

Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : SARL MEDOC EXPERTISE

209 Av du Général de GAULLE
33290 BLANQUEFORT

05 56 95 34 68

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A PARIS

le 19/05/2021

Signature et qualité du déclarant

MOREL LAURENT

PRESIDENT

Q VF

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

Désignation de l'entreprise **ASSO IFPEB**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés. Pourant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales, ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a 1er et a 4^{quater} du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

QVF

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

ASSO IFPEB
31122020

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(c)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(d)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible] W_{VF}

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : ASSO IFPEB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 7 RUE BLANCHE		75009 PARIS	
Durée de l'exercice précédent : 12		Néant	
Numéro SIRET : 5 0 3 6 2 4 6 9 4 0 0 0 6 6			
		Exercice N, date le : 31/12/2020	
		N-1 : 31/12/2019	
		N-2 : 31/12/2018	
		N-3 : 31/12/2017	
		N-4 : 31/12/2016	
		N-5 : 31/12/2015	
		N-6 : 31/12/2014	
		N-7 : 31/12/2013	
		N-8 : 31/12/2012	
		N-9 : 31/12/2011	
		N-10 : 31/12/2010	
		N-11 : 31/12/2009	
		N-12 : 31/12/2008	
		N-13 : 31/12/2007	
		N-14 : 31/12/2006	
		N-15 : 31/12/2005	
		N-16 : 31/12/2004	
		N-17 : 31/12/2003	
		N-18 : 31/12/2002	
		N-19 : 31/12/2001	
		N-20 : 31/12/2000	
		N-21 : 31/12/1999	
		N-22 : 31/12/1998	
		N-23 : 31/12/1997	
		N-24 : 31/12/1996	
		N-25 : 31/12/1995	
		N-26 : 31/12/1994	
		N-27 : 31/12/1993	
		N-28 : 31/12/1992	
		N-29 : 31/12/1991	
		N-30 : 31/12/1990	
		N-31 : 31/12/1989	
		N-32 : 31/12/1988	
		N-33 : 31/12/1987	
		N-34 : 31/12/1986	
		N-35 : 31/12/1985	
		N-36 : 31/12/1984	
		N-37 : 31/12/1983	
		N-38 : 31/12/1982	
		N-39 : 31/12/1981	
		N-40 : 31/12/1980	
		N-41 : 31/12/1979	
		N-42 : 31/12/1978	
		N-43 : 31/12/1977	
		N-44 : 31/12/1976	
		N-45 : 31/12/1975	
		N-46 : 31/12/1974	
		N-47 : 31/12/1973	
		N-48 : 31/12/1972	
		N-49 : 31/12/1971	
		N-50 : 31/12/1970	
		N-51 : 31/12/1969	
		N-52 : 31/12/1968	
		N-53 : 31/12/1967	
		N-54 : 31/12/1966	
		N-55 : 31/12/1965	
		N-56 : 31/12/1964	
		N-57 : 31/12/1963	
		N-58 : 31/12/1962	
		N-59 : 31/12/1961	
		N-60 : 31/12/1960	
		N-61 : 31/12/1959	
		N-62 : 31/12/1958	
		N-63 : 31/12/1957	
		N-64 : 31/12/1956	
		N-65 : 31/12/1955	
		N-66 : 31/12/1954	
		N-67 : 31/12/1953	
		N-68 : 31/12/1952	
		N-69 : 31/12/1951	
		N-70 : 31/12/1950	
		N-71 : 31/12/1949	
		N-72 : 31/12/1948	
		N-73 : 31/12/1947	
		N-74 : 31/12/1946	
		N-75 : 31/12/1945	
		N-76 : 31/12/1944	
		N-77 : 31/12/1943	
		N-78 : 31/12/1942	
		N-79 : 31/12/1941	
		N-80 : 31/12/1940	
		N-81 : 31/12/1939	
		N-82 : 31/12/1938	
		N-83 : 31/12/1937	
		N-84 : 31/12/1936	
		N-85 : 31/12/1935	
		N-86 : 31/12/1934	
		N-87 : 31/12/1933	
		N-88 : 31/12/1932	
		N-89 : 31/12/1931	
		N-90 : 31/12/1930	
		N-91 : 31/12/1929	
		N-92 : 31/12/1928	
		N-93 : 31/12/1927	
		N-94 : 31/12/1926	
		N-95 : 31/12/1925	
		N-96 : 31/12/1924	
		N-97 : 31/12/1923	
		N-98 : 31/12/1922	
		N-99 : 31/12/1921	
		N-100 : 31/12/1920	
		N-101 : 31/12/1919	
		N-102 : 31/12/1918	
		N-103 : 31/12/1917	
		N-104 : 31/12/1916	
		N-105 : 31/12/1915	
		N-106 : 31/12/1914	
		N-107 : 31/12/1913	
		N-108 : 31/12/1912	
		N-109 : 31/12/1911	
		N-110 : 31/12/1910	
		N-111 : 31/12/1909	
		N-112 : 31/12/1908	
		N-113 : 31/12/1907	
		N-114 : 31/12/1906	
		N-115 : 31/12/1905	
		N-116 : 31/12/1904	
		N-117 : 31/12/1903	
		N-118 : 31/12/1902	
		N-119 : 31/12/1901	
		N-120 : 31/12/1900	
		N-121 : 31/12/1899	
		N-122 : 31/12/1898	
		N-123 : 31/12/1897	
		N-124 : 31/12/1896	
		N-125 : 31/12/1895	
		N-126 : 31/12/1894	
		N-127 : 31/12/1893	
		N-128 : 31/12/1892	
		N-129 : 31/12/1891	
		N-130 : 31/12/1890	
		N-131 : 31/12/1889	
		N-132 : 31/12/1888	
		N-133 : 31/12/1887	
		N-134 : 31/12/1886	
		N-135 : 31/12/1885	
		N-136 : 31/12/1884	
		N-137 : 31/12/1883	
		N-138 : 31/12/1882	
		N-139 : 31/12/1881	
		N-140 : 31/12/1880	
		N-141 : 31/12/1879	
		N-142 : 31/12/1878	
		N-143 : 31/12/1877	
		N-144 : 31/12/1876	
		N-145 : 31/12/1875	
		N-146 : 31/12/1874	
		N-147 : 31/12/1873	
		N-148 : 31/12/1872	
		N-149 : 31/12/1871	
		N-150 : 31/12/1870	
		N-151 : 31/12/1869	
		N-152 : 31/12/1868	
		N-153 : 31/12/1867	
		N-154 : 31/12/1866	
		N-155 : 31/12/1865	
		N-156 : 31/12/1864	
		N-157 : 31/12/1863	
		N-158 : 31/12/1862	
		N-159 : 31/12/1861	
		N-160 : 31/12/1860	
		N-161 : 31/12/1859	
		N-162 : 31/12/1858	
		N-163 : 31/12/1857	
		N-164 : 31/12/1856	
		N-165 : 31/12/1855	
		N-166 : 31/12/1854	
		N-167 : 31/12/1853	
		N-168 : 31/12/1852	
		N-169 : 31/12/1851	
		N-170 : 31/12/1850	
		N-171 : 31/12/1849	
		N-172 : 31/12/1848	
		N-173 : 31/12/1847	
		N-174 : 31/12/1846	
		N-175 : 31/12/1845	
		N-176 : 31/12/1844	
		N-177 : 31/12/1843	
		N-178 : 31/12/1842	
		N-179 : 31/12/1841	
		N-180 : 31/12/1840	
		N-181 : 31/12/1839	
		N-182 : 31/12/1838	
		N-183 : 31/12/1837	
		N-184 : 31/12/1836	
		N-185 : 31/12/1835	
		N-186 : 31/12/1834	
		N-187 : 31/12/1833	
		N-188 : 31/12/1832	
		N-189 : 31/12/1831	
		N-190 : 31/12/1830	
		N-191 : 31/12/1829	
		N-192 : 31/12/1828	
		N-193 : 31/12/1827	
		N-194 : 31/12/1826	
		N-195 : 31/12/1825	
		N-196 : 31/12/1824	
		N-197 : 31/12/1823	
		N-198 : 31/12/1822	
		N-199 : 31/12/1821	
		N-200 : 31/12/1820	
		N-201 : 31/12/1819	
		N-202 : 31/12/1818	
		N-203 : 31/12/1817	
		N-204 : 31/12/1816	
		N-205 : 31/12/1815	
		N-206 : 31/12/1814	
		N-207 : 31/12/1813	
		N-208 : 31/12/1812	
		N-209 : 31/12/1811	
		N-210 : 31/12/1810	
		N-211 : 31/12/1809	
		N-212 : 31/12/1808	
		N-213 : 31/12/1807	
		N-214 : 31/12/1806	
		N-215 : 31/12/1805	
		N-216 : 31/12/1804	
		N-217 : 31/12/1803	
		N-218 : 31/12/1802	
		N-219 : 31/12/1801	
		N-220 : 31/12/1800	
		N-221 : 31/12/1799	
		N-222 : 31/12/1798	
		N-223 : 31/12/1797	
		N-224 : 31/12/1796	
		N-225 : 31/12/1795	
		N-226 : 31/12/1794	
		N-227 : 31/12/1793	
		N-228 : 31/12/1792	
		N-229 : 31/12/1791	
		N-230 : 31/12/1790	
		N-231 : 31/12/1789	
		N-232 : 31/12/1788	
		N-233 : 31/12/1787	
		N-234 : 31/12/1786	
		N-235 : 31/12/1785	
		N-236 : 31/12/1784	
		N-237 : 31/12/1783	
		N-238 : 31/12/1782	
		N-239 : 31/12/1781	
		N-240 : 31/12/1780	
		N-241 : 31/12/1779	
		N-242 : 31/12/1778	
		N-243 : 31/12/1777	
		N-244 : 31/12/1776	
		N-245 : 31/12/1775	
		N-246 : 31/12/1774	
		N-247 : 31/12/1773	
		N-248 : 31/12/1772	
		N-249 : 31/12/1771	
		N-250 : 31/12/1770	
		N-251 : 31/12/1769	
		N-252 : 31/12/1768	
		N-253 : 31/12/1767	
		N-254 : 31/12/1766	
		N-255 : 31/12/1765	
		N-256 : 31/12/1764	
		N-257 : 31/12/1763	
		N-258 : 31/12/1762	
		N-259 : 31/12/1761	
		N-260 : 31/12/1760	
		N-261 : 31/12/1759	
		N-262 : 31/12/1758	
		N-263 : 31/12/1757	
		N-264 : 31/12/1756	
		N-265 : 31/12/1755	
		N-266 : 31/12/1754	
		N-267 : 31/12/1753	
		N-268 : 31/12/1752	
		N-269 : 31/12/1751	
		N-270 : 31/12/1750	
		N-271 : 31/12/1749	
		N-272 : 31/12/1748	
		N-273 : 31/12/1747	
		N-274 : 31/12/1746	
		N-275 : 31/12/1745	
		N-276 : 31/12/1744	
		N-277 : 31/12/1743	
		N-278 : 31/12/1742	
		N-279 : 31/12/1741	
		N-280 : 31/12/1740	
		N-281 : 31/12/1739	
		N-282 : 31/12/1738	
		N-283 : 31/12/1737	
		N-284 : 31/12/1736	
		N-285 : 31/12/1735	
		N-286 : 31/12/1734	
		N-287 : 31/12/1733	
		N-288 : 31/12/1732	
		N-289 : 31/12/1731	
		N-290 : 31/12/1730	
		N-291 : 31/12/1729	
		N-292 : 31/12/1728	
		N-293 : 31/12/1727	
		N-294 : 31/12/1726	
		N-295 : 31/12/1725	
		N-296 : 31/12/1724	
		N-297 : 31/12/1723	
		N-298 : 31/12/1722	
		N-299 : 31/12/1721	
		N-300 : 31/12/1720	
		N-301 : 31/12/1719	
		N-302 : 31/12/1718	
		N-303 : 31/12/1717	
		N-304 : 31/12/1716	
		N-305 : 31/12/1715	
		N-306 : 31/12/1714	
		N-307 : 31/12/1713	
		N-308 : 31/12/1712	
		N-309 : 31/12/1711	
		N-310 : 31/12/1710	
		N-311 : 31/12/1709	
		N-312 : 31/12/1708	
		N-313 : 31/12/1707	
		N-314 : 31/12/1706	
		N-315 : 31/12/1705	
		N-316 : 31/12/1704	
		N-317 : 31/12/1703	
		N-318 : 31/12/1702	
		N-319 : 31/12/1701	
		N-320 : 31/12/1700	
		N-321 : 31/12/1699	
		N-322 : 31/12/1698	
		N-323 : 31/12/1697	
		N-324 : 31/12/1696	
		N-325 : 31/12/1695	
		N-326 : 31/12/1694	
		N-327 : 31/12/1693	
		N-328 : 31/12/1692	
		N-329 : 31/12/1691	
		N-330 : 31/12/1690	
		N-331 : 31/12/1689	
		N-332 : 31/12/1688	
		N-333 : 31/12/1687	
		N-334 : 31/12/1686	
		N-335 : 31/12/1685	
		N-336 : 31/12/1684	
		N-337 : 31	

Désignation de l'entreprise ASSO IFPEB		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	100 123 58 907
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 282 41 217
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	106 406 100 123
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	592 1 740
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 450 307 930 503
	Dettes fiscales et sociales	DY	259 804 484 797
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	41 005 6 240
	Compte regu	EB	1 276 580 3 100 766
TOTAL (IV)	EC	3 028 288 4 524 046	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 134 693 4 624 169	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 027 696 4 522 306
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Urf

Désignation de l'entreprise : ASSO IFPEB		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	2 658 617	FH		FI	2 658 617	
		FJ	2 658 617	FK		FL	2 658 617	
	Chiffres d'affaires nets*						1 403 286	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	112 041	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	8 500	
	Autres produits (1) (11)					FQ	242 307	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 021 464	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	201 986	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	184 294	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 821 963	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13 245	
	Salaires et traitements *					FY	548 461	
	Charges sociales (10)					FZ	233 478	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	4 609
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	8 500
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	11	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 008 046
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	13 418
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 309	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	5 309	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 309	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	18 727	
							51 590	

61 16

Désignation de l'entreprise ASSO IFPEB		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	883
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	883
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(883)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 445 9 490
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 026 773 1 715 778
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 020 491 1 674 561
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	6 282 41 217
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail immobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 19 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N
charges exceptionnelles non déductibles		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

62/16

Désignation de l'entreprise ASSO IFPEB										Néant ☐				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Cécessions à une revalorisation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	1 975	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	26 867		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	11 579	LC		LD	7 969			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH	23 839	LI		LJ	3 028		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	35 419	LO		LP	37 865		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8Q		8M		8T		
Autres participations						8U		8V		8W	17 000			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières						IT	22 407	IU		IV				
TOTAL IV						LQ	22 407	LR		LS	17 000			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						00	59 801	0H		0J	54 865			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	1 975		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	26 867	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	19 548	MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	26 867	NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III						IY		NG	26 867	NH	46 416	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7		0W
Autres participations						I0		0X		OY	17 000	0Z		
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	22 407	2G		
TOTAL IV						I3		NJ		NK	39 407	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		0K	26 867	0L	87 798	0M		

Q VF

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31 12 2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **ASSO IFPEB**Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est réservé aux seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO IFPEB										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	145	PF		PG		PH	145	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW	702	PX		PY	702	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 271	QM	3 908	QN		QO	10 179	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	6 271	QV	4 609	QW		QX	10 881	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	6 416	ØP	4 609	ØQ		ØR	11 026	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Autres immob corporelles recup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS - NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

VF

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise ASSO IFEB Néant ☐						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (I)		5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (I)		5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	8 500	6U	8 500	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	8 500	TY	8 500	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	8 500	UB	8 500	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	8 500	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

U VF

Désignation de l'entreprise : ASSO IFPEB										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	22 407	UV	22 407	UW		
	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	685 270		685 270			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Prévision pour dé- préciation antérieure- ment constatée) UO				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY	57		57			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	9 030		9 030			
	DE L'ACTIF CIRCULANT	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM						
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	252 037		252 037			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
Divers			VP	34 515		34 515					
Groupe et associés (2)		VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 500		1 500				
Charges constatées d'avance				VS	30 457		30 457				
TOTAUX				VT	1 035 272	VU	1 035 272	VV			
RENOUVOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 450 307		1 450 307						
Personnel et comptes rattachés		8C	67 726		67 726						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	77 960		77 960						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 955		2 955						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	110 957		110 957						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	206		206						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	41 005		41 005						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 276 580		1 276 580						
TOTAUX		VY	3 027 696	VZ	3 027 696						
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

VF

Désignation de l'entreprise		ASSO IFPEB		Néant ☐		Exercice N, clos le		31/12/2020		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	6 282
	Avantages personnels non déductibles* (seul amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)								WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)								WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								RA	
	Amendes et pénalités								RB	
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XX	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								XZ	
	Quote-part								WL	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.								L7		
Moins-values nettes à long terme										
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										
- imposées au taux de 0 %										
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										
- Plus-values nettes à court terme										
- Plus-values soumises au régime des fusions										
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								SU		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)								SW		
Déficits étrangers antérieurement datant (art. 170-12 (art. 209C))								SX		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)								M8		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro										
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
TOTAL I								WR	62 144	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Plus-values nettes à long terme								WU		
- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
- imposées au taux de 0 %								WH		
- imposées au taux de 19 %								WP		
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *										
Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								XA		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								ZX		
Majoration d'amortissement *								ZY		
Mesures d'incitation								XD		
Entreprises non éligibles - (Remise d'entreprises en difficulté 44 septies)								K9		
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)								OV		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)								IF		
Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 septies)								PP		
Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								PC		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)								L5		
Entreprises non éligibles 44 septies								L2		
Zones de reconstruction de la défense (44 infractions)								PA		
Zone franche d'exportation (art. 44 quinquies)								XC		
Zone de développement préindustriel (art. 44 septies)								PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YP		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YQ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YR		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YS		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YT		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YU		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YV		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YW		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YX		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YY		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YZ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise ASSO IFPEB		Néant ☐
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	38 009
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

62 VF

Désignation de l'entreprise : ASSO IFEB										Néant ☐			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	58 907	AFFECTATIONS (II)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	41 217		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
TOTAL I		OF	100 123	Report à nouveau			ZG	100 123					
				(III) Le total I doit nécessairement être égal à (II) III			ZH	100 123					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance				YT	1 565 443		871 510					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	86 908		XQ	134 220		33 144					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	34 612		45 850					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	87 688		86 731					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 821 963		1 037 236					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	738		428					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	12 507		7 722					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	13 245		8 150					
T V A	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	210 217		902 979					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	272 529		261 423					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				OB	548 461							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux d'exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2038-NOT pour le régime de groupe).

QJP

Désignation de l'entreprise : ASSO IFPEB						Néant ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (2)	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
(7)	(8)	(9)	19%	15% ou 12,80%	0%	(10)	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
			(A)	(B) (Ventilation par tous)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

U vf

Formulare obligatorie (articol 57 A
din Căde general de simptome)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

U VF

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO IFPEB

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6 VF

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSO IFPEB		Néant ☐ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (ligne 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (ligne 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VF

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO IFPEB		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 658 617	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 658 617	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	242 307	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	112 041	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	354 347	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 761 526	
Variation négative des stocks	OQ	184 294	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	136 512	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	4 218	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	11	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 086 561	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	926 403
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	926 403
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 658 617	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2020	GZ 31/12/2020
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

10 14

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2021

[illegible]

W¹⁸

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 5036246940066

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSO IFPEB

ADRESSE (voie) 7 RUE BLANCHE

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VF

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET

50362469400066

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSO IFPEB

ADRESSE (Voie)

7 RUE BLANCHE

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires
haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en
case.

U VF